

U2024-13

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 033-213302722-20240415-24J0004-AU



DÉCLARATION PRÉALABLE

DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MARSAS



N° DP 033 272 24 J0004 déposé le 18/03/2024, complet le 18/03/2024 et affiché le	
Par :	Monsieur JEANMOUGIN Michael
Demeurant à :	3 La Nouzilette 33620 MARSAS
Sur un terrain sis à :	3 la Nouzilette 33620 MARSAS 272 ZB 50, 272 ZB 51
Nature des Travaux : Surface de plancher créée :	Extension maison individuelle 11,33 m ²

ARRÊTÉ

de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune

Le Maire de la commune de Marsas,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 18 novembre 2005,

Vu la modification n°1 approuvée le 21 février 2007,

Vu la demande de déclaration préalable présentée le 18/03/2024 par Monsieur JEANMOUGIN Michael pour l'extension maison individuelle sur un terrain situé 3 la Nouzilette à Marsas pour une surface de plancher créée de 11,33 m²;

ARRETE

Article 1: Il n'est pas fait opposition à la Déclaration Préalable susvisée.

A Marsas,
Le 15/04/2024,
Le Maire,
Brigitte MISIAK

